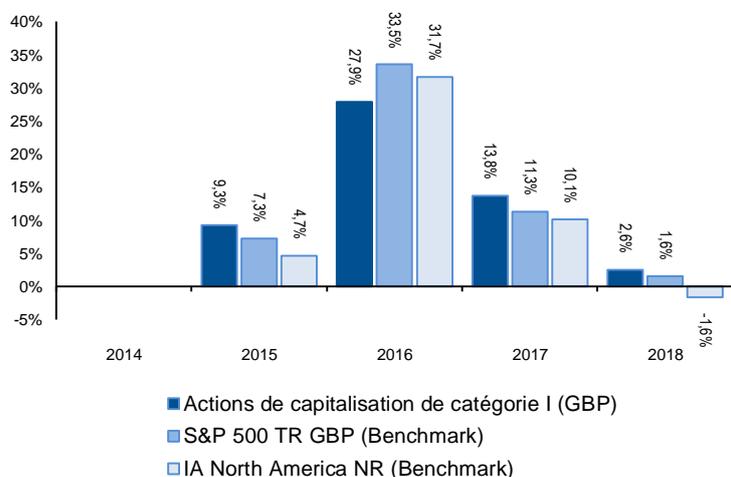


Frais du Fonds

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucuns
Frais de sortie	Aucuns
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,900%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.
- Le montant des frais courants correspond à une estimation plutôt qu'à des chiffres passés car il rend mieux compte du montant des frais futurs escomptés. Les frais peuvent varier d'une année à l'autre. Les frais exacts facturés pour chaque exercice figurent dans le rapport annuel du Fonds.
- Les frais de gestion annuels sont prélevés sur le revenu. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section 7 du prospectus du Fonds, lequel est disponible sur at www.artemisfunds.com ou www.fundinfo.com.

Performances passées



- Les performances passées présentées dans le graphique incluent l'ensemble des frais à l'exception des frais d'entrée de la période durant laquelle ces derniers étaient applicables.
- Les performances passées du Fonds ne préjugent en rien de ses performances futures.
- La performance est calculée en livre sterling.
- Date de lancement du Fonds : 19 septembre 2014.
- Date de lancement de la Catégorie : 19 septembre 2014.
- Cette catégorie peut être libellée dans une devise ou se caractériser par des frais ou une approche de couverture différente de celles de l'indice de référence du secteur de l'IA.

Informations pratiques

Dépositaire : J.P. Morgan Europe Limited.

Informations complémentaires : veuillez consulter le prospectus et les derniers rapports semestriel et annuel du Fonds. Les documents sont mis à disposition en anglais et en allemand, sans frais. Vous pouvez obtenir ces renseignements, ainsi que d'autres informations telles que le prix des actions des différentes catégories du Fonds, en contactant Artemis ou sur www.fundinfo.com.

Actif des compartiments : les actifs de chaque compartiment sont détenus en propriété exclusive et ne sauraient être utilisés pour acquitter les passifs de quelque autre compartiment ou d'Artemis Investment Funds ICVC.

Politique de rémunération : les informations relatives à la politique de rémunération d'Artemis sont disponibles sur www.artemisfunds.com ; un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande.

Législation fiscale : la législation fiscale britannique applicable au Fonds peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité : la responsabilité d'Artemis Fund Managers Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Glossaire : pour toutes informations concernant certains des termes utilisés dans le présent document, veuillez consulter le site www.artemisfunds.com/glossary.

Échanges : sous réserve de toute restriction relative à l'éligibilité des investisseurs à l'égard d'une catégorie particulière, vous pouvez échanger vos investissements entre les Fonds ou les catégories de la gamme Artemis. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au prospectus ou contacter Artemis.

Informations complémentaires pour les investisseurs suisses et domiciliés en Suisse : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du Représentant et de l'Agent payeur en Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zürich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Coordonnées d'Artemis : veuillez consulter le site www.artemisfunds.com ou appeler au 0800 092 2051 (depuis le Royaume-Uni) ou le +441268 445 401.

Autorisation et réglementation : le Fonds est agréé au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority. Artemis Fund Managers Limited est agréé et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 7 août 2019.